



RESIDENCE D'ACTION CULTURELLE DANS LE CADRE DU CLEAC

Domaine artistique : **LA DANSE**

Appel à projets pour l'année scolaire 2012/2013 à destination des compagnies chorégraphiques professionnelles

Dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC), la DRAC Haute-Normandie, l'Inspection Académique de Seine Maritime, les REP Nord et Sud de Rouen et la Ville de Rouen lancent un appel à projets pour la conduite d'une résidence d'action culturelle dans le domaine de la danse au sein d'une école ou d'un groupement scolaire à Rouen, pendant l'année scolaire 2012/2013.

Contexte de la commande

Contexte de la politique d'éducation artistique et culturelle : le CLEAC

Fruit d'un partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Inspection Académique, les REP Nord et Sud et la Ville de Rouen, le CLEAC est un outil à la disposition des enseignants et des élèves des écoles maternelles et élémentaires de Rouen dont les objectifs sont les suivants :

- harmoniser et rendre lisible l'ensemble des actions artistiques et culturelles proposées aux 54 écoles maternelles et élémentaires rouennaises ;
- permettre au plus grand nombre d'enfants possible d'avoir accès, au cours de leur scolarité, à des activités artistiques et culturelles, de rencontrer des œuvres et des artistes, de fréquenter des lieux de culture... ;
- renouveler et élargir les possibilités en terme de formes de projets et de domaines artistiques à investir.

Contexte particulier : la résidence d'action culturelle

La résidence d'action culturelle se définit par la présence d'une équipe artistique au sein d'une école ou d'un groupement scolaire, pendant toute la durée d'une année scolaire et a pour objectif la découverte d'un domaine artistique.

La résidence n'est pas simplement une succession d'ateliers mais doit être en lien avec la démarche artistique et de création de la compagnie autant qu'avec le projet d'école.

La compagnie interviendra auprès des élèves dans le cadre de projets construits en amont avec l'équipe pédagogique.

Entre 80 et 100 heures d'intervention artistique devant élèves sont prévues et la répartition de ces heures sera à ajuster en fonction du projet de l'équipe enseignante.

Tous les niveaux peuvent être concernés : de la petite section de maternelle au CM2.

De multiples possibilités en terme d'action culturelle peuvent être envisagées : des temps de confrontation directe aux œuvres, des ateliers de pratique, des visites et des sorties en lien avec le projet ...

Un temps collectif de valorisation est organisé en fin d'année scolaire pour partager le travail effectué par chacune des classes.

Objet de l'appel à projets

Cet appel à projet porte sur la mise en œuvre d'une résidence d'action culturelle dans le domaine de la danse, au sein d'une école ou groupement scolaire de Rouen, composé de 7 classes minimum, pour l'année 2012/2013 et s'adresse aux compagnies professionnelles de danse ayant déjà acquis une expérience d'actions culturelles auprès d'enfants.

Budget

Le budget pour la résidence s'élève à 6.000 euros. Cette somme inclut la rémunération des interventions en classe sur la base de 50€/heure (coût total salarial de l'heure), ainsi que le coût du matériel et des transports des élèves le cas échéant.

Procédure de sélection des candidats

Les réponses au présent appel à projets seront étudiées par le comité technique du CLEAC composé de représentants de la DRAC Haute-Normandie, de l'Education nationale et de la Ville de Rouen.

Le comité technique pré-sélectionnera deux ou trois projets, en considérant tout particulièrement la démarche pédagogique et artistique ainsi que son adéquation à l'objet de l'appel à projets. Après avoir rencontré les porteurs de projet pré-sélectionnés, le comité technique, en lien avec l'école qui accueillera la résidence, sélectionnera un seul projet.

Le dossier de présentation du projet comprendra :

- un dossier présentant la démarche artistique de la compagnie ainsi que les projets déjà menés avec des enfants ;
- une note d'intention décrivant le(s) projet(s) qui pourraient être développé(s) dans le cadre de la résidence;
- un curriculum vitae des intervenants ;

Calendrier prévisionnel

- 24 février 2012 : clôture de l'appel à projets ;
- 16 mars : pré-sélection de deux ou trois projets ;
- courant avril : rencontre avec chacun des porteurs de projet pré-sélectionnés ;
- début mai : sélection du projet.

Renseignements complémentaires

Pour plus d'information, contactez Julie Boidin, Direction du Développement Culturel de la Ville de Rouen: 02 76 08 81 14 ou jboidin@rouen.fr

Envoi des dossiers

Les dossiers doivent être adressés, **au plus tard le vendredi 24 février 2012** par courriel à jboidin@rouen.fr ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à :

Julie Boidin
Direction du Développement Culturel
Ville de Rouen
27 rue Victor Hugo
76 000 ROUEN